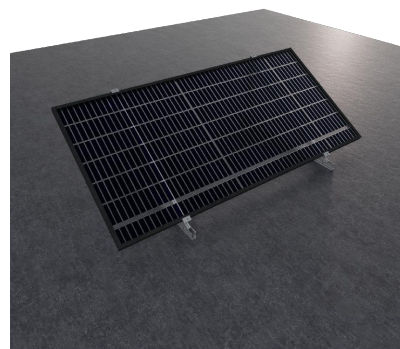
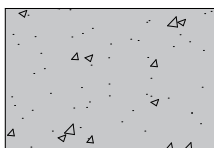
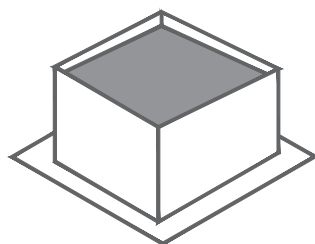


Assemblages

Sélectionner 

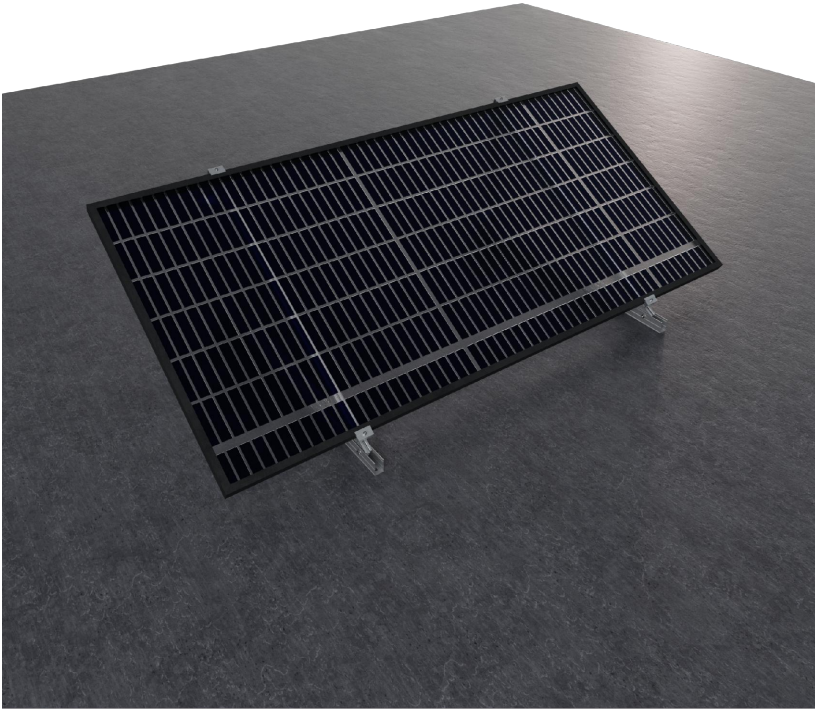


Toiture plate

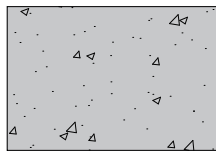
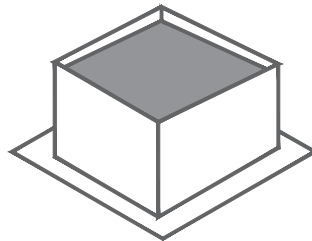


Béton

F63



Toiture plate



Béton



Retour



INDEX



1. Information générale
2. Contenu du kit
3. Montage sur toiture plate
4. Zone d'installation
5. Vidéo d'installation
6. Certificats et garantie

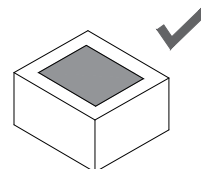
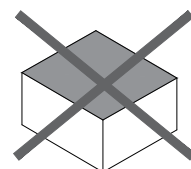
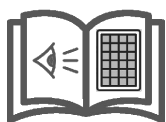
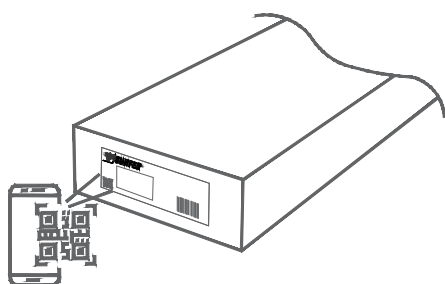


Retour



Information Générale et recommandations FR

- Toutes les instructions de montage et les spécifications du produit fournies doivent être respectées.
- Vérifier l'état de la toiture et sa capacité de charge. Avant l'installation du système photovoltaïque, le maître d'œuvre doit s'assurer que la sous-structure du et la statique du bâtiment peuvent supporter les charges supplémentaires qui en résulteront.
- Pour éviter les turbulences du vent, une distance de sécurité minimale spécifiée dans la réglementation doit être respectée entre les bords du toiture et les autres obstacles (par exemple, les cheminées, les événements, etc.) et les panneaux.
- Dans le cas des cheminées et autres éléments nécessitant un entretien, une distance libre de l'installation photovoltaïque doit être maintenue pour permettre aux services de lutte contre l'incendie d'y accéder facilement, dont les dimensions minimales doivent être les plus restrictives entre celles indiquées dans les exigences des autorités compétentes et 1 m.
- La surface du toiture ou de la terrasse doit être propre et sèche. Les irrégularités du plafond doivent être corrigées ou éliminées.
- La fixation doit toujours être ancrée à la structure du toiture.
- Vérifiez l'étanchéité de la fixation après l'installation.
- Répartir les modules de manière à ce que l'installation soit symétrique le long du support, en laissant le surplus aux extrémités.
- Les étriers ne doivent pas être serrés avec des machines à chocs.
- Vérifier que les points d'ancrage des modules sont compatibles avec les spécifications du fabricant.
- Le démontage des supports s'effectue dans l'ordre inverse du montage.
- Lors de la manipulation du matériel, veillez à préserver l'emballage. Stocker dans un endroit sec et bien ventilé. Minimisez autant que possible les variations de température et d'humidité. Éviter de stocker le matériel à l'extérieur. Éviter la présence de sources d'eau, de fuites, d'éclaboussures ou tout autre contact avec l'eau dans la zone de stockage. Si le matériau est mouillé ou humide, il doit être séché et nettoyé immédiatement. Ne laissez pas le matériau directement sur le sol en raison de l'humidité qui peut être transmise. Utilisez les palettes ou les étagères de l'emballage d'origine.
- Nous nous réservons le droit d'apporter des modifications au produit à tout moment et sans préavis si, de notre point de vue, elles sont nécessaires pour améliorer la qualité. Les illustrations dans les dessins et les catalogues ne sont que des exemples et, par conséquent, l'image montrée peut différer du produit fourni.
- Les composants en aluminium peuvent être livrés dans différentes finitions sans compromettre la solution structurelle. Finitions disponibles : brut/anodisé/lacqué.





TR20H-FR



S10-FR



A08-FR



S13



2

4

1

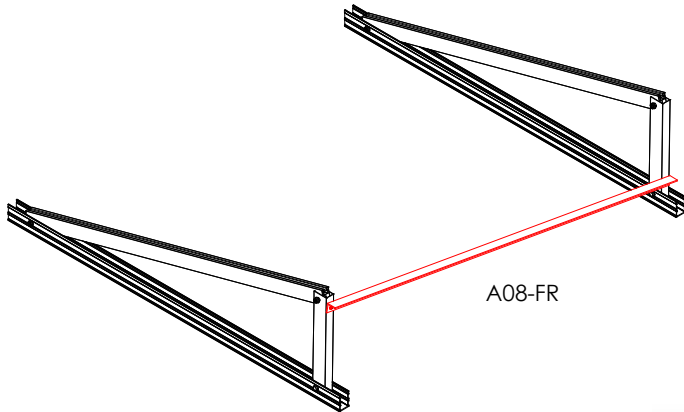
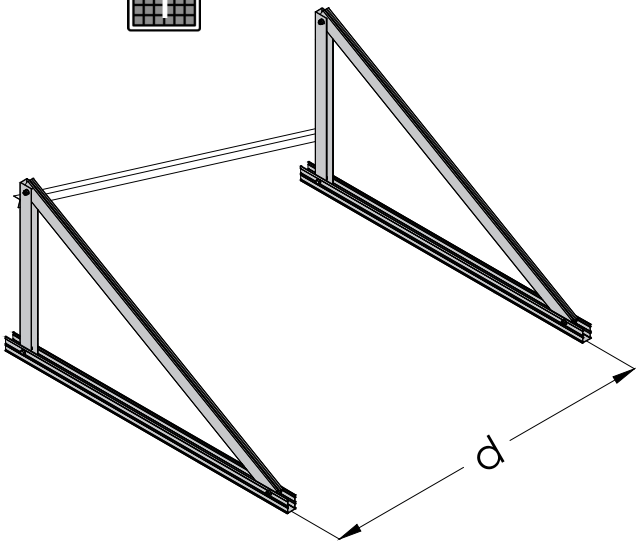
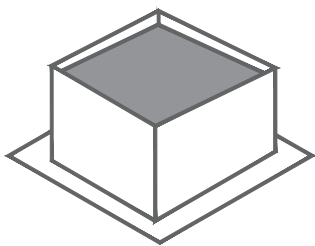
2



Max. 250 Km/h



Max. 265 Kg/m²



A08-FR



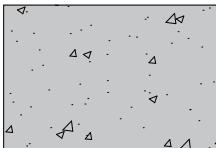
13



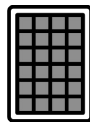
5



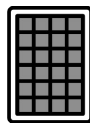
Surfaces d'ancrage :



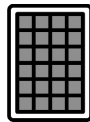
Béton



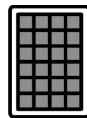
d
≥1000



≥1350



≥1420



Max.
2400x1150 mm
Épaisseur:
28-40 mm

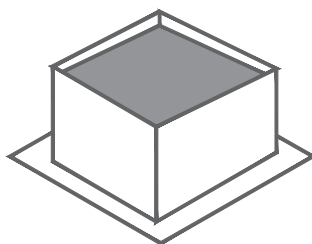


Profils en **aluminium EN AW 6005A T6**

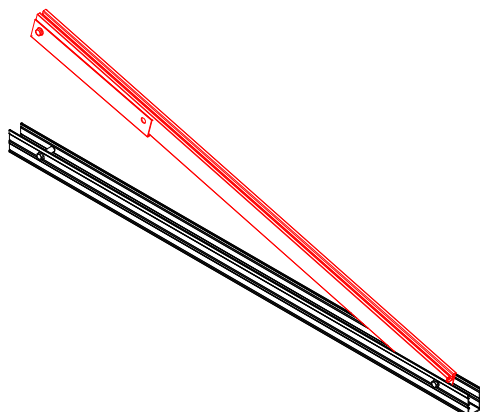


Visserie en **acier inoxydable A2-70**





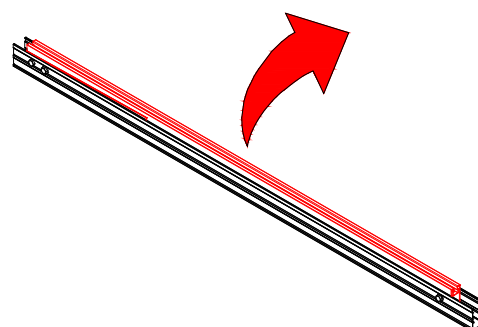
1.



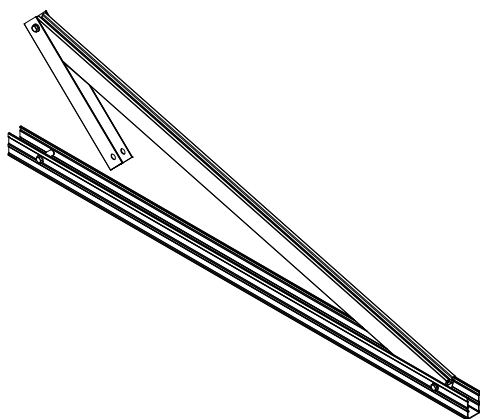
2.



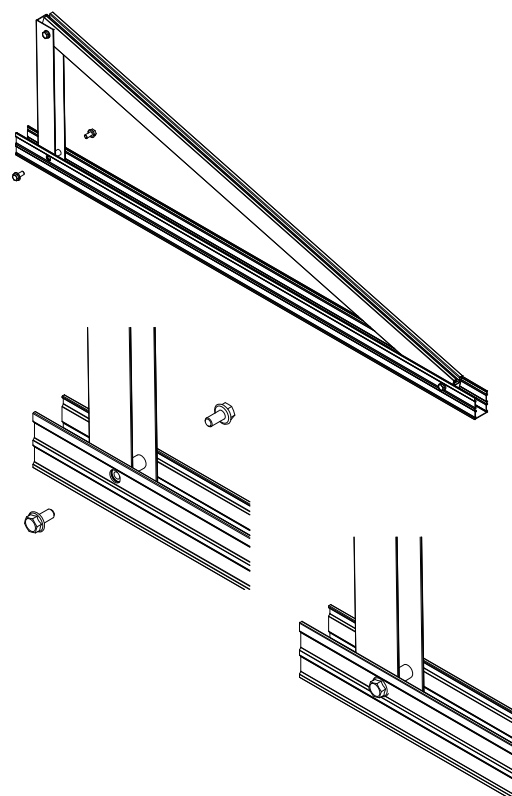
20 Nm

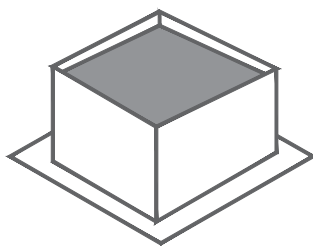


3.

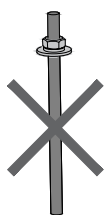
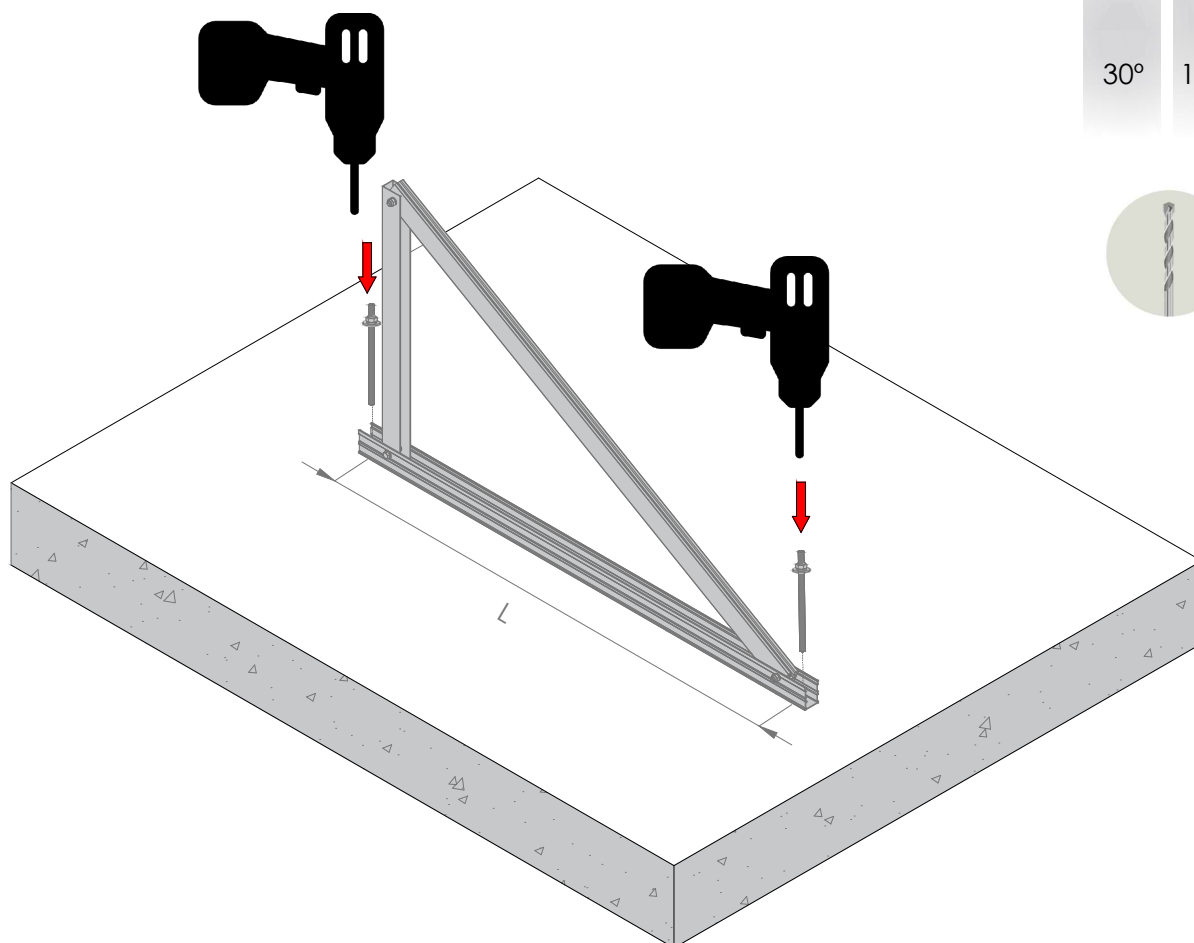


4.

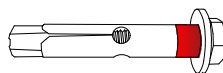




	L
15°	1280
30°	1161



Visserie d'ancrage
non inclus



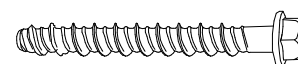
Vis d'expansion

Boulons traversants pour la fixation d'objets de taille moyenne, d'applications structurales et de béton sans fissuration



Vis frappée

Ancrage cunéiforme haute performance pour les charges statiques quotidiennes dans le béton non fissuré



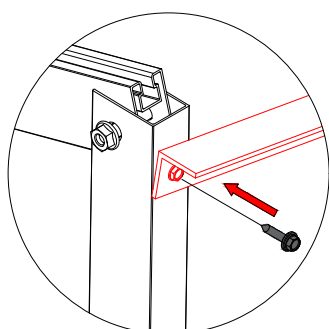
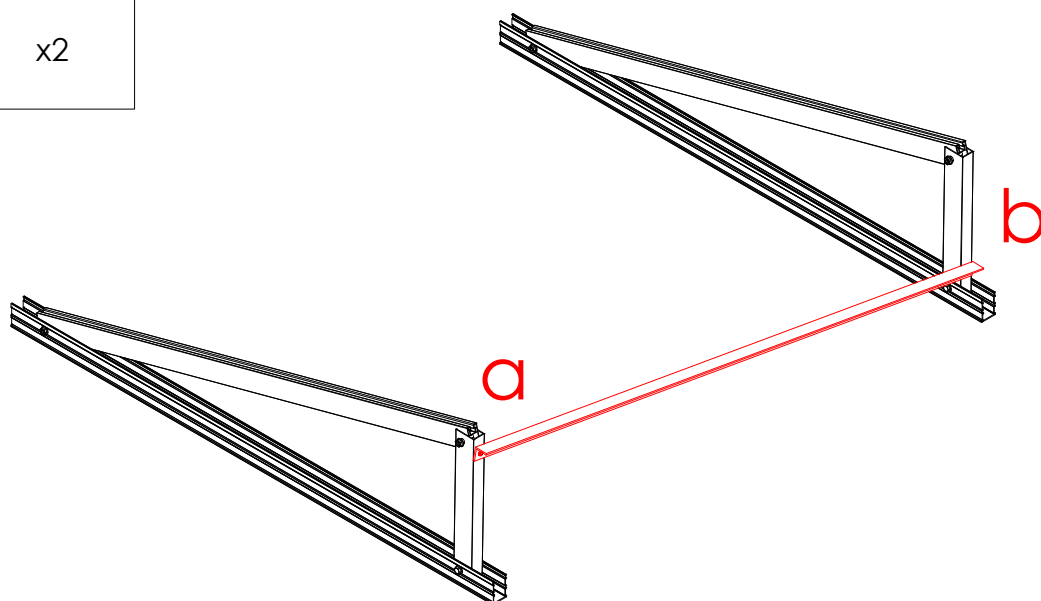
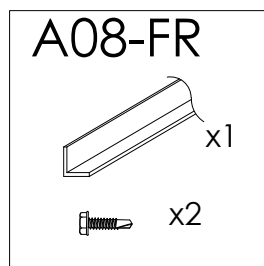
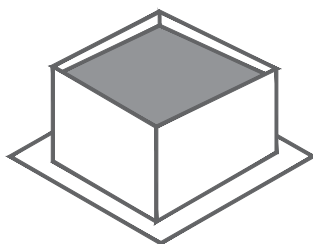
Vis pour ancrage direct

Ancrage à vis direct haute performance pour des fixations permanentes plus rapides dans le béton

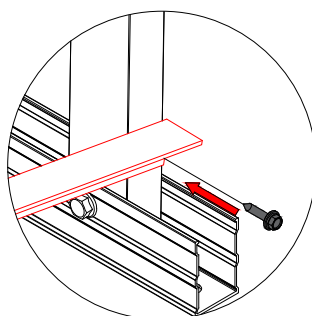


Tige d'ancrage chimique

Tige d'ancrage à utiliser avec les ancres d'injection et les ancres de capsules chimiques



a

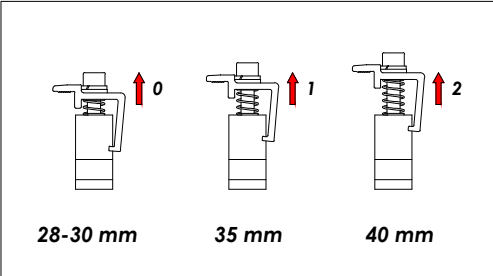
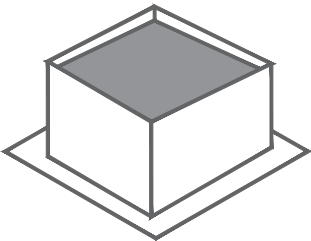


b

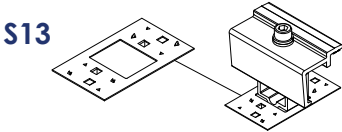


6 Nm

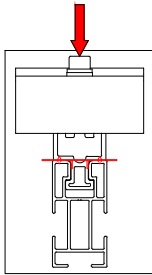
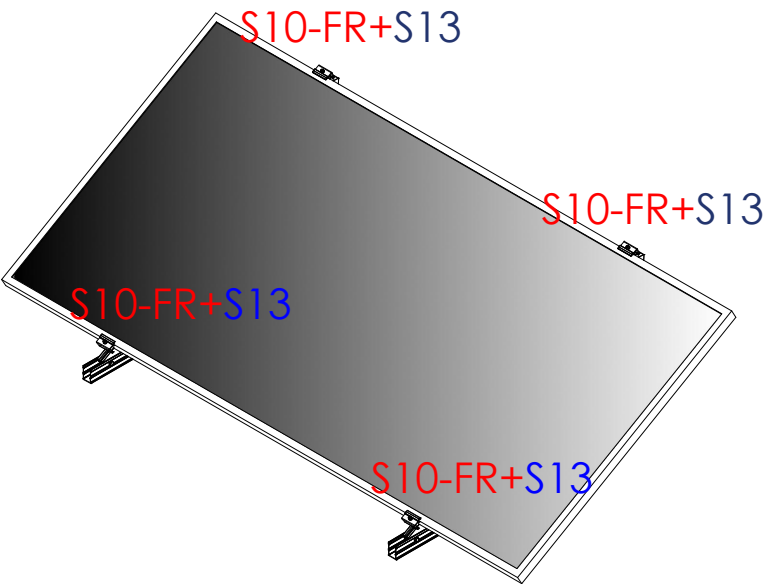
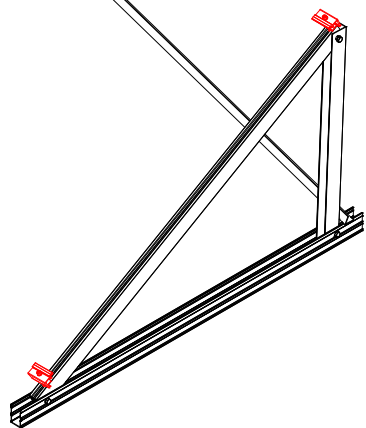
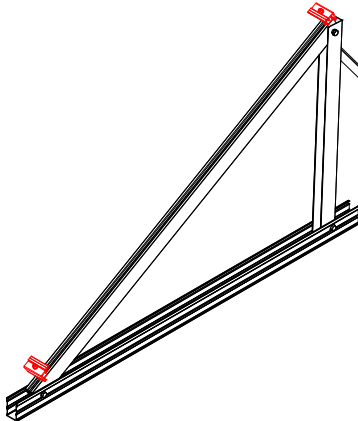
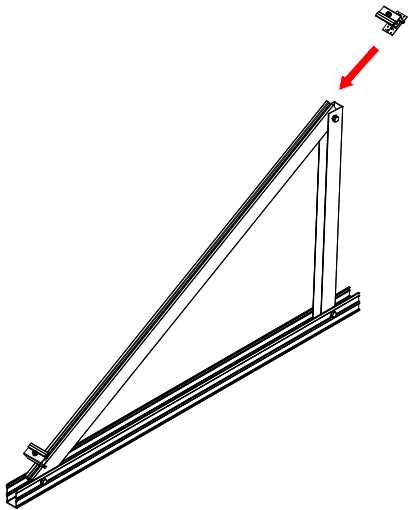
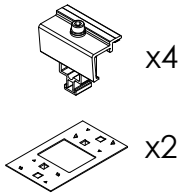
Assemblage modules



S10-FR

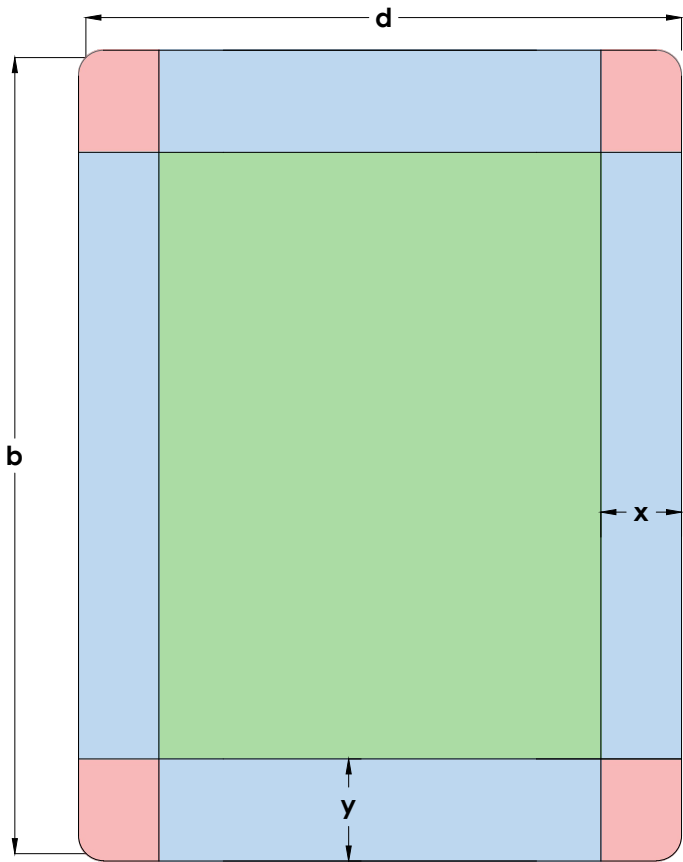


S10-FR+S13



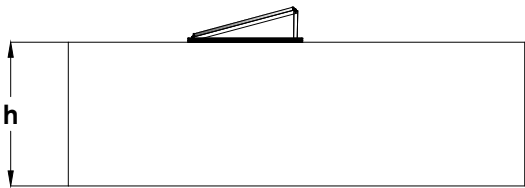
 Vérifiez le couple de serrage recommandé à l'aide d'une clé dynamométrique afin d'assurer une bonne connexion. Les goupilles doivent être fixées au rail.

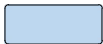
Zone d'installation



$e = \min [b, 2h]$

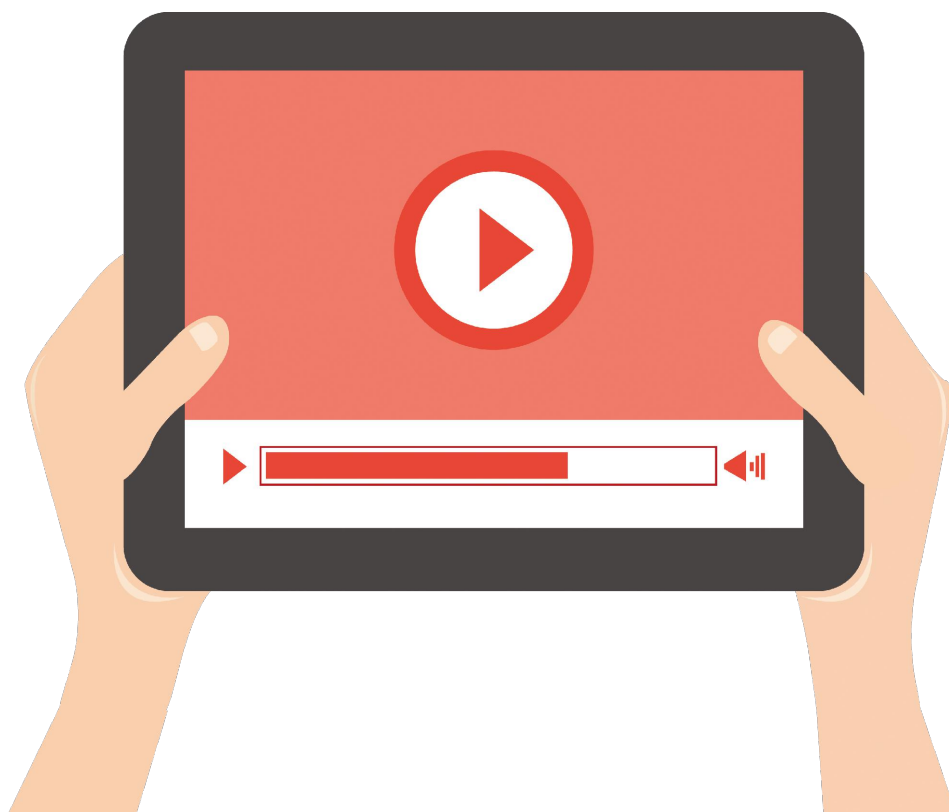
$x = \text{Max} [e/10, 0.5\text{m}]$
 $y = \text{Max} [e/4, 0.5\text{m}]$

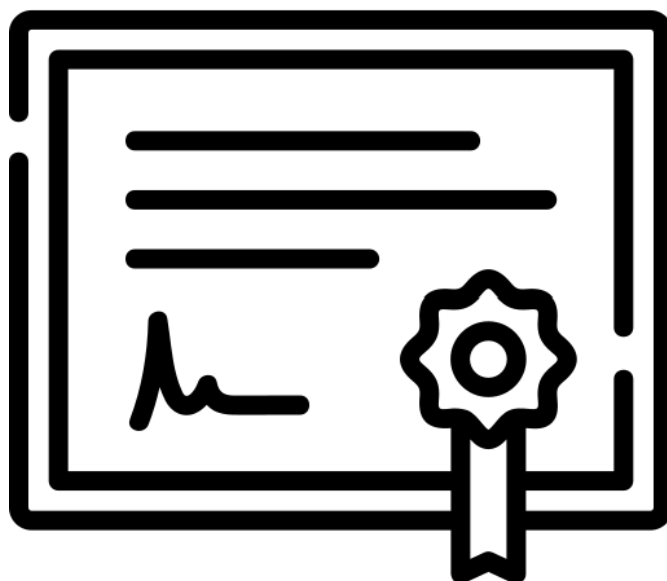


-  Zone d'installation sûre
-  Zone avec turbulence
-  Zone de turbulence extrême

Pour éviter les turbulences et autres effets néfastes, les panneaux photovoltaïques doivent être installés dans la zone verte. Les panneaux photovoltaïques ne doivent pas être installés dans les zones de turbulences.

Sous réserve de modifications sans préavis. Les illustrations des produits ne sont données qu'à titre indicatif et pESvent différer du produit livré.





- **Certificat ISO 9001**
- **Certificat ISO 14001**
- **Certificat UNE-EN 1090**
- **Marquage CE**
- **Garanties**

Ceci est une traduction du certificat ES13/13899

Le système de management de

SUNFER ESTRUCTURAS, S.L.U.

SGS

Camí de la Dula, s/n, 46687 Albalat de la Ribera, Valencia

a été audité et certifié selon les exigences de

ISO 9001:2015

Pour les activités suivantes

Conception, fabrication et vente de structures à énergie solaire.

Ce certificat est valable du 08 avril 2025 au 08 avril 2028 et reste valide jusqu'à décision satisfaisante à l'issue des audits de surveillance.

Version 7. Certifié depuis le 08 avril 2013

Autorisé par
Direction de la certification

SGS INTERNATIONAL CERTIFICATION SERVICES IBÉRICA, S.A. (Unipersonal)

C/Trespaderne, 29. 28042 Madrid. España

t +34 91 313 8115 - www.sgs.com



Ce document est un certificat électronique authentique destiné à l'usage professionnel du Client uniquement. Les versions imprimées du certificat électronique sont autorisées et seront considérées comme copies. Ce document est délivré par la société sous réserve des Conditions Générales SGS pour les Services de Certification disponibles sur [Conditions Générales | SGS](#). Nous attirons votre attention aux clauses contenues sur la limitation de responsabilité, d'indemnisation et de juridiction. Ce document est protégé par le droit d'auteur et toute altération non autorisée, contrefaçon ou falsification du contenu ou de l'apparence de ce document est illégale.



Ceci est une traduction du certificat ES22/211172

Le système de management de

SUNFER ESTRUCTURAS, S.L.U.

SGS

Camí de la Dula, s/n, 46687 Albalat de la Ribera, Valencia

a été audité et certifié selon les exigences de

ISO 14001:2015

Pour les activités suivantes

Conception, fabrication et vente de structures à énergie solaire.

Ce certificat est valable du 22 avril 2025 au 22 avril 2028 et reste valide jusqu'à décision satisfaisante à l'issue des audits de surveillance.

Version 3. Certifié depuis le 22 avril 2022

Autorisé par
Direction de la certification

SGS INTERNATIONAL CERTIFICATION SERVICES IBÉRICA, S.A. (Unipersonal)
C/Trespaderne, 29. 28042 Madrid. España
t +34 91 313 8115 - www.sgs.com



Ce document est un certificat électronique authentique destiné à l'usage professionnel du Client uniquement. Les versions imprimées du certificat électronique sont autorisées et seront considérées comme copies. Ce document est délivré par la société sous réserve des Conditions Générales SGS pour les Services de Certification disponibles sur [Conditions Générales | SGS](#). Nous attirons votre attention aux clauses contenues sur la limitation de responsabilité, d'indemnisation et de juridiction. Ce document est protégé par le droit d'auteur et toute altération non autorisée, contrefaçon ou falsification du contenu ou de l'apparence de ce document est illégale.



Certificat de conformité du contrôle de la production en usine

ES19/86524

SGS

Conformément au règlement 305/2011/UE du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 (règlement sur les produits de construction ou RPC), ce certificat s'applique au produit de construction

Fabrication de structures métalliques en aluminium et en acier.
Méthode de déclaration 2.
Classe d'exécution : Jusqu'à EXC- 1 (aluminium), jusqu'à EXC- 2 (acier).

mis sur le marché sous le nom ou le commerce

SUNFER ESTRUCTURAS, S.L.U.

Camí de la Dula, s/n, 46687 Albalat de la Ribera, Valencia

et produit dans l'usine de fabrication

SUNFER ESTRUCTURAS, S.L.U.

Camí de la Dula, s/n, 46687 Albalat de la Ribera, Valencia

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites à l'annexe ZA de la ou des normes

UNE-EN 1090-1:2011+A1:2012

dans le cadre du système 2+ pour les performances énoncées dans le présent certificat sont appliquées et que le ou les produits de construction satisfont à toutes les exigences prescrites pour ces performances.

Ce certificat est valable du 20 décembre 2023 au 09 septembre 2025 et resteront valables tant que les méthodes d'essai et/ou les exigences de contrôle de la production en usine incluses dans la norme harmonisée, utilisées pour évaluer les performances des caractéristiques essentielles déclarées, ne changent pas et que le produit de construction et les conditions de fabrication dans l'usine ne sont pas modifiés de manière significative, à moins qu'ils ne soient suspendus ou retirés par l'organisme de certification de contrôle de la production en usine.

Version 6. Certifié par SGS depuis 09 septembre 2019.

Autorisé par
Direction de la certification

SGS International Certification Services Iberica, S.A.U.
C/Trespaderne, 29. 28042 Madrid. España
t +34 91 313 8115 - www.sgs.com

NB 1181



Ce document est un certificat électronique authentique destiné à l'usage professionnel du Client uniquement. Les versions imprimées du certificat électronique sont autorisées et seront considérées comme copies. Ce document est délivré par la société sous réserve des Conditions Générales SGS pour les Services de Certification disponibles sur [Conditions Générales](#) | [SGS](#). Nous attirons votre attention aux clauses contenues sur la limitation de responsabilité, d'indemnisation et de juridiction. Ce document est protégé par le droit d'auteur et toute altération non autorisée, contrefaçon ou falsification du contenu ou de l'apparence de ce document est illégale.





NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE L'ORGANISME NOTIFIÉE:

1181

NUMÉRO ET ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL DES FABRICANTS. LOCALISATION DES INSTALLATIONS:

Raison sociale: *SUNFER ESTRUCTURAS, S.L.U.*

Adresse: *Camí de la Dula s/n*

Code postal: *46687*

Localité: *Albalat de la Ribera*

Province: *Valencia*

Pays: *España*

DEUX DERNIERS CHIFFRES DE L'ANNÉE LE MARQUAGE A ÉTÉ RÉGLÉ:

19

ES19/86524

EN 1090-1

Description du produit:

F63

TOLÉRANCES DANS L'INFORMATION GÉOMÉTRIQUE: *EN 1090-3*

SOUDABILITÉ:

--

TÉNACITÉ À LA RUPTURE:

--

RÉACTION AU FEU:

Matériel classifié A1

ÉMISSION CADMIUM:

ND

ÉMISSION DE RADIOACTIVITÉ:

ND

DURABILITÉ:

ND

CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES:

- **Capacité portante:** *Voir les instructions et la fiche technique du produit.*
- **Résistance à la fatigue:** *ND*
- **Résistance au feu:** *ND*
- **Fabrication:** *Conformité aux spécifications des composants et à la norme EN 1090-3
Type d'exécution EXC1*

 SUNFER	DÉCLARATION DE PRESTATIONS	DdP
		RÉVISION 01

DÉCLARATION DE PRESTATIONS N°:	P-0133
--------------------------------	--------

1. DESCRIPTION DU PRODUIT.

CODE D'IDENTIFICATION UNIQUE DU TYPE DE PRODUIT :	F63
---	-----

2. LE NOM ET L'ADRESSE DU FABRICANT.

NOM:	SUNFER ESTRUCTURAS, S.L.U.
NOM COMMERCIAL ENREGISTRÉ (le cas échéant):	--
ADRESSE:	CAMI DE LA DULA S/N
POPULATION ET CP:	46687 ALBALAT DE LA RIBERA -- COMUNIDAD VALENCIANA (ESPAÑA)

3. UTILISATION/S PRÉVUE/S DU PRODUIT

STRUCTURE EN ALUMINIUM POUR SUPPORTER DES PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES.

4. SYSTÈME D'ÉVALUATION ET DE VÉRIFICATION DE LA CONSTANCE DES PERFORMANCES:

Système 2+

5. NORME HARMONISÉE:

Ce produit est conforme aux dispositions de l'annexe ZA de la norme européenne **UNE-EN 1090-1:2011 + A1:2012**

6. ORGANISME NOTIFIÉ:

NOM:	SGS ICS IBÉRICA. S.A.
Numéro d'organisme Notifié:	NB1181

7. PRESTATIONS DÉCLARÉES:

Caractéristiques essentielles	Prestations	Spécifications techniques harmonisées
Tolérances dans les informations géométriques	Respect des limites des tolérances essentielles	EN 1090-3
Soudabilité	Non applicable car il n'y a pas de soudure dans la structure	----
Ténacité à la rupture	Non requis pour les composants en aluminium	----
Capacité portante	ND	
Résistance à la fatigue	ND	
Résistance au feu	ND	
Réaction au feu	Classe A1	EN 13501-1
Émission de cadmium	CONFORME	
Émission de radioactivité	CONFORME	
Durabilité	ND	
Caractéristiques structurelles		
- Capacité portante	Voir la fiche technique du produit	UNE EN 1999-1-1
- Résistance à la fatigue	ND	
- Résistance au feu	ND	
- Fabrication	Selon la spécification du composant. Type d'exécution EXC1	UNE EN 1090-3

- La performance du produit identifié ci-dessus est conforme à la performance déclarée dans son ensemble.
- Cette déclaration de performance est délivrée conformément au règlement (UE) n° 305/2011 sous la seule responsabilité du fabricant identifié ci-dessus.

Nom du fabricant: Voro Gómez Nacher

Date d'émission: 02/08/2023

Signature:





SUNFER

CONDITIONS DE GARANTIE

A. Étendue de la Garantie

1. Les présentes conditions de garantie (les "**Conditions de Garantie**") s'appliquent à toutes les ventes de produits (tels que définis ci-dessous) par Sunfer Estructuras S.L. ("**Sunfer**") à un tiers (l' "**Acheteur**"). Les conditions de garantie font partie intégrante de chaque contrat (y compris tout bon de commande confirmé et toute condition commerciale) conclu entre Sunfer et l'acheteur pour la vente de produits (chacun, un "**Contrat de Vente**") et sont régies par les conditions de ce contrat. En cas de conflit entre les termes d'un contrat de vente et les termes des présentes conditions de garantie, les premiers prévaudront.
2. Les présentes conditions de garantie ne s'appliquent qu'aux contrats de vente conclus directement avec Sunfer. Les clients d'un distributeur ou d'un revendeur de produits doivent adresser toute demande de garantie exclusivement au distributeur ou au revendeur auprès duquel ils ont acheté les produits et non à Sunfer.
3. Dans les conditions énoncées aux présentes, Sunfer garantit que les produits de montage solaire fournis par Sunfer dans le cadre du contrat de vente seront, pendant une période de 25 (vingt-cinq) ans à compter de la date de livraison par Sunfer ou pendant une période plus longue si les dispositions impératives de la loi applicable l'exigent (la "**Période de Garantie**"), exempts de tout défaut matériel et de fabrication et conformes à leurs spécifications fonctionnelles et techniques telles qu'elles sont énoncées dans la documentation sur les produits fournie par Sunfer en relation avec ces produits (les "**Spécifications**"). Nonobstant ce qui précède, la période de garantie pour l'anticorrosion des produits de montage solaire est limitée aux périodes décrites dans l'**Annexe I**. En outre, la période de garantie pour les produits S07.1 et S07.1H est limitée à 10 ans, et seulement comme décrit plus en détail dans la clause D. 16 ci-dessous. Toute période de garantie en vertu de la présente clause A. 3. sera automatiquement annulée si l'Acheteur n'a pas respecté les conditions de paiement convenues dans la facture pour les produits respectifs.

B. Procédure de Garantie

4. Toute défaillance démontrable d'un produit par rapport à la garantie énoncée à l'article 3 des présentes conditions de garantie (un "**Défaut**" ou un "**Produit Défectueux**") doit être signalée à Sunfer par écrit (y compris par courrier électronique) par l'acheteur dès qu'il en a connaissance, en incluant toutes les informations raisonnablement connues par l'acheteur concernant le défaut allégué, y compris, le cas échéant : (i) la facture de vente, (ii) la date d'installation, (iii) les coordonnées de l'acheteur, (iv) des photographies générales montrant l'ensemble de l'installation et (v) des photographies détaillées montrant le défaut.



5. L'acheteur est tenu de fournir à Sunfer, dans les plus brefs délais, toutes les informations supplémentaires et la coopération (y compris l'accès aux installations et aux locaux) raisonnablement demandées par Sunfer en ce qui concerne les produits (prétendument) défectueux, afin de permettre à Sunfer d'évaluer chaque réclamation au titre de la garantie. À la demande de Sunfer, l'acheteur doit en outre, aux frais de Sunfer et conformément aux instructions de Sunfer, envoyer les produits prétendument défectueux à Sunfer ou à un prestataire de services tiers désigné par Sunfer pour l'évaluation de Sunfer.
6. Sunfer évalue ou fait évaluer par son prestataire de services tiers désigné si les produits prétendument défectueux faisant l'objet d'une demande de garantie sont effectivement couverts par la garantie prévue par les présentes conditions de garantie et informe l'acheteur par écrit du résultat de cette évaluation. Dans le cas où un tel produit est validé comme produit défectueux par Sunfer ou son prestataire de services tiers désigné, Sunfer détermine le recours auquel l'acheteur a droit en ce qui concerne le produit défectueux conformément aux présentes conditions de garantie. En ce qui concerne tout produit qui n'est pas validé par Sunfer comme étant un produit défectueux : (i) Sunfer doit (dans la mesure où il a été livré à Sunfer pour évaluation) renvoyer le produit à l'acheteur aux frais de ce dernier, et (ii) l'acheteur doit rapidement, à la demande de Sunfer, rembourser à Sunfer les frais raisonnables encourus par Sunfer pour l'évaluation de la réclamation au titre de la garantie.
7. Les défauts qui semblent résulter du transport des produits doivent être signalés à Sunfer par écrit (y compris par courrier électronique) dans les 48 heures suivant la livraison et doivent toujours être accompagnés de photographies ou d'enregistrements vidéo des défauts allégués, si le transport a été effectué sous la responsabilité de Sunfer. Sunfer n'est responsable des défauts résultant du transport que si le transport a été effectué par ou pour le compte de Sunfer et qu'il ne relève pas de la responsabilité de l'acheteur.
8. Toute réclamation au titre de la garantie n'autorise pas l'acheteur à suspendre l'exécution de l'une quelconque de ses obligations au titre du contrat de vente.

C. Recours en Garantie

9. Après que Sunfer a validé un défaut présumé comme étant un défaut couvert par les présentes conditions de garantie, Sunfer doit, dès que cela est raisonnablement possible, à son choix et à ses frais :
 - (a) réparer le produit défectueux
 - (b) remplacer le produit défectueux par un nouveau produit similaire, auquel cas l'acheteur doit retourner le produit défectueux à Sunfer à ses frais ; ou
 - (c) si la réparation ou le remplacement ne sont pas, de l'avis de Sunfer, raisonnablement possibles, rembourser à l'acheteur le montant payé pour le produit défectueux, en déduisant uniquement le montant au prorata (calculé sur la base d'un amortissement linéaire sur toute la période de garantie) qui reflète le temps pendant lequel l'acheteur a pu utiliser le produit sans aucun défaut, auquel cas l'acheteur doit retourner le produit défectueux à Sunfer à ses frais.

10. Sunfer et l'acheteur peuvent également convenir par écrit que l'acheteur conservera le produit défectueux et que Sunfer remboursera une partie du montant payé pour ce produit.
11. L'acheteur doit, à ses frais, fournir à Sunfer toute la coopération raisonnable (y compris l'accès aux installations et aux locaux) nécessaire à la mise en œuvre des mesures correctives relatives aux produits défectueux dans le cadre de la garantie.
12. En ce qui concerne un produit réparé ou remplacé dans le cadre des présentes conditions de garantie, la période de garantie initiale s'applique (c'est-à-dire à compter de la date à laquelle le produit a été initialement livré).
13. Sauf disposition contraire du contrat de vente ou dispositions impératives de la loi applicable, les recours prévus dans les présentes conditions de garantie constituent la seule responsabilité de Sunfer et les recours exclusifs de l'acheteur en ce qui concerne tout défaut. Aucun coût lié au retour ne sera pris en charge par Sunfer, y compris (mais sans s'y limiter) les coûts liés au démontage, à l'indemnisation du manque à gagner (*lucro cesante*) ou à tout autre coût indirect ou coût de main d'œuvre.

D. Exclusions de la Garantie

14. Aucune garantie ne s'applique et Sunfer n'est pas responsable en vertu de la garantie d'un défaut :
 - (a) qui n'a pas été notifié à Sunfer pendant la période de garantie applicable conformément aux présentes conditions de garantie ;
 - (b) qui n'a pas d'impact négatif sur la fonctionnalité ou la sécurité structurelle du produit, y compris les défauts mineurs (par exemple dus à la corrosion) tels que les rayures, les taches, la corrosion superficielle de la surface, les écarts de solidité de la couleur, etc ;
 - (c) qui résultent du transport du produit, à l'exception de tout transport dont Sunfer est responsable ;
 - (d) résultant de produits, composants ou matériaux de tiers utilisés par l'acheteur en relation avec le produit, produits ou matériaux de tiers qui n'ont pas été fournis pour cet usage par ou au nom de Sunfer ou dont l'utilisation n'a pas été expressément autorisée par Sunfer ;
 - (e) qui résulte d'une utilisation du produit non conforme aux spécifications ou d'une utilisation autre que l'utilisation normale et prévue ;
 - (f) qui résulte d'une manipulation, d'un stockage, d'un assemblage, d'un chargement ou d'une installation défectueuse du produit, ou d'une manipulation, d'un stockage, d'un assemblage, d'un chargement ou d'une installation non conforme aux instructions données par Sunfer ;
 - (g) résultant du montage du produit sur un bâtiment, un toit ou une autre construction inadaptée au montage du produit ;

- (h) résultant de modifications, de remplacements (y compris de pièces détachées) ou de réparations du produit qui n'ont pas été effectués par ou au nom de Sunfer ou avec l'autorisation écrite expresse de Sunfer ;
- (i) qui résulte de circonstances de force majeure, y compris, sans s'y limiter, la grêle, la foudre, les tempêtes, les inondations, les explosions, les incendies, le vandalisme, les vitesses ou températures extrêmes du vent, d'autres conditions météorologiques extrêmes, ou tout autre événement de force majeure tel qu'il peut être énoncé dans le contrat ou qui peut s'appliquer conformément à la loi en vigueur ;
- (j) qui survient en l'absence d'un entretien professionnel approprié, en cas de non-respect des instructions d'installation et/ou de montage applicables, en cas d'utilisation incompétente, injuste ou incorrecte, en cas d'usure et de vieillissement normaux, en cas de mauvais montage, ou en cas de dommages dus à des influences chimiques, électriques, électrolytiques, corrosives et/ou environnementales ;
- (k) qui surviennent lorsque les quantités ou les composants corrects n'ont pas été utilisés conformément aux instructions de montage et aux calculateurs, ou lorsque le bâtiment, le toit, la couverture du toit ou la construction ne sont pas adaptés à l'installation de panneaux solaires avec les produits ;
- (l) qui résultent de polluants dans des environnements agressifs qui n'ont pas été envisagés au départ ;
- (m) qui résultent de couples de serrage excessifs ou insuffisants ;
- (n) qui résultent d'installations dans des lieux où les charges de vent ou de neige dépassent celles indiquées dans la fiche technique du produit ; et/ou
- (o) qui résulte d'un incendie ou d'une exposition à des températures supérieures à 110 °C.
15. Pour les installations pour lesquelles la fixation de la surface ne fait pas partie des services et/ou produits proposés par Sunfer, Sunfer n'est pas responsable de l'insuffisance ou de la mauvaise installation de l'ancrage, ni des conséquences qui en découlent.
16. Pour les produits S07.1 et 07.1H, Sunfer offre une garantie de (10) ans conformément aux termes et conditions des présentes conditions de garantie. En particulier, la garantie du ruban adhésif 2 faces de l'ancrage S07.1 couvre le produit fourni par Sunfer et peut être appliquée à condition que la rupture soit causée par l'arrachement du profilé par rapport au ruban adhésif, dans le cas où la rupture est causée par l'arrachement du ruban adhésif de la couverture, elle sera considérée comme un montage défectueux sur le chantier.

E. Garant

17. Le garant est Sunfer Estructuras S.L., dont le siège social est situé Camino de la Dula s/n 46687 à Albalat de la Ribera, Valence, Espagne.
18. Les droits découlant des présentes conditions de garantie ne peuvent être transférés à des tiers sans l'accord écrit préalable de Sunfer.
19. Les présentes conditions de garantie sont régies par le droit commun espagnol et tout litige, réclamation ou controverse s'y rapportant et ne pouvant être résolu à l'amiable

sera soumis exclusivement aux tribunaux compétents de la ville de Valence (Espagne).

20. Les présentes conditions de garantie s'appliquent aux produits fournis par Sunfer à partir du 17 février 2025. Les produits fournis avant cette date seront régis par les conditions de garantie en vigueur à la date de livraison par Sunfer.

Dernière modification : 17 février 2025

(Il s'agit d'une traduction non officielle de la garantie de notre produit. La formulation de la version anglaise prévaut toujours en cas d'incohérence avec cette traduction.)

ANNEXE PÉRIODE DE GARANTIE ANTICORROSION

Ce tableau définit les périodes de garantie spécifiques concernant l'anticorrosion des matériaux des produits Sunfer. Les périodes d'anticorrosion spécifiées ci-dessous sont soumises aux conditions générales de garantie énoncées dans les conditions de garantie (en particulier la clause D. 14.b).

Matériaux	Distance de la côte (> 5 Km) Environnement MARITIME ou AGGRESSIF	Distance de la côte (< 5 Km) Environnement MARITIME ou AGGRESSIF
Aluminium Brut	15 ans	5 ans
Aluminium Anodisé	25 ans	25 ans
Mélange d'acier Galvanisé et d'aluminium brut	15 ans	5 ans
Mélange d'acier Galvanisé et d'aluminium anodisé	25 ans	15 ans

Une liste non exhaustive de domaines dans lesquels un environnement agressif devrait être envisagé :

- (a) industries ou zones avec des émissions de : (i) dioxyde de soufre, (ii) oxydes d'azote, (iii) acide sulfurique, (iv) composés sulfurés, (v) chlore ou (vi) autres polluants gazeux (dans chaque cas, distance de sécurité de 5 km) ;
- (b) les installations de production d'électricité utilisant des combustibles tels que le charbon, le gaz ou le mazout (distance de sécurité de 5 km) ;
- (c) les usines pétrochimiques (distance de sécurité de 5 km) ;
- (d) usines de pâte à papier et de papier (distance de sécurité de 5 km) ; et/ou
- (e) stations d'épuration des eaux usées (distance de sécurité de 0,5 km).

Dans ces zones, l'aluminium anodisé est nécessaire, à condition que la distance de sécurité indiquée ci-dessus ne soit pas dépassée.